

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quinze

Le dix-neuf octobre

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,

S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie

Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire

Date de convocation du conseil municipal : le 13 octobre 2015

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 24 Votants : 25

PRESENTS: Mme AMELINE Yolande- M. BOCENO Julien- M. BOUSSEAU Yannick- M. BUESSLER-MUELA Patrick- M. CHATAL Jean-Paul- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- Mme GICQUIAUX Cécile- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- Mme HUGUET Evelyne- Mme LEVRAUD Françoise- M. LORJOUX Laurent- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PANHELLEUX Françoise- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme

ABSENTES EXCUSÉES : Mme BOMPOIL Jocelyne- Mme PERRAUD Chantal

ABSENT : M. BRIAND Jean-Yves-

POUVOIR : Mme BOMPOIL Jocelyne à Mme DENIGOT Béatrice

Délibération n°2015D86: Rapport d'activité 2014 de Morbihan Energies (SDEM)

261 communes adhèrent au Syndicat d'Energies du Morbihan (SDEM), ce qui représente une population de 727 000 habitants soit 486 289 clients dont 484 173 clients en basse tension. Pour Nivillac, ce chiffre est de 2 519 clients dont 0,24 % sont considérés mal alimentés.

Outre l'électricité, Morbihan Energies exerce des missions de maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et conseils dans les domaines suivants :

Electricité :

- Organisation et contrôle de la distribution
- Création, renforcement, sécurisation des réseaux
- Opérations d'effacement et d'aménagement communaux

Eclairage

- Extensions et rénovations
- Mise en lumière du patrimoine
- Diagnostic du parc
- Gestion de la maintenance

Energies

- Maîtrise et conseils
- Regroupement CEE
- Achats groupés
- Gaz (DSP, travaux)

Bornes

- Déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et gaz

Fibre

- Autorité organisatrice et notamment construction d'infrastructures passives

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

SIG

- Gestion et visualisation en ligne de l'information géographique

Energies du Morbihan et les trois syndicats bretons ont constitué un Pôle Energie Bretagne (PEBreizh) qui est un lieu d'échange tant entre les politiques des quatre syndicats qu'entre les syndicats et la région Bretagne.

La consommation d'électricité s'est élevée à 4666 GWH en 2014 dans le Morbihan (-9,6%).

98 % des producteurs sont des producteurs photovoltaïques. Pour autant, le photovoltaïque ne représente que 9 % de la puissance installée alors que l'éolien avec 36 producteurs en représente 81 %.

La longueur du réseau de distribution haute et basse tension est de 24 132 kms. Pour Nivillac, la longueur du réseau est de 173 km.

Le nombre de postes de transformation est de 14 227 dont 105 à Nivillac.

36,5 % du réseau HTA est souterrain. Pour Nivillac, ce taux est 31,4 %.

36,8 % du réseau BT est souterrain. Pour Nivillac, ce taux est 36,4 %.

En 2014, la durée moyenne annuelle de coupure par usager a été de 102 minutes.

L'âge moyen du réseau basse tension est de 32,3 ans et celui du réseau « moyenne tension » est de 25 ans.

L'exploitation et l'entretien du réseau appartenant au Syndicat sont confiés à ERDF dans le cadre d'un contrat de concession.

93 % des morbihannais ont opté pour le tarif règlementé.

255 collectivités ont délégué à Energies du Morbihan la compétence éclairage public.

Les dépenses réelles de l'exercice s'élèvent à 62 103 738 € et les recettes réelles à 53 241 847 €. Les dépenses d'investissement d'électricité se sont élevées à 42,2 M€ dont 660 K€ concernant NIVILLAC. Les dépenses d'éclairage public se sont élevées à 10,5 M€.

Sur le plan financier, **Energies du Morbihan a dégagé un excédent cumulé de 9 583 041 € à la clôture de l'exercice 2014.**

Par ailleurs, le Syndicat Energies du Morbihan a installé sept bornes de recharge électrique pour les véhicules à Vannes- Lorient- Arzal- Baud- Ploërmel, Pontivy et Le Faouët.

Enfin, le SDEM a lancé un marché à groupement de commandes à la suite de l'extinction des tarifs règlementés pour l'électricité et le gaz.

Ceci exposé, l'assemblée est invitée à se prononcer sur le rapport d'activité 2014 d'Energies du Morbihan.

Le conseil municipal, après délibération,

- **Valide, à l'unanimité, le rapport d'activité 2014 du Syndicat Energies du Morbihan (SDEM).**

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Alain GUIHARD



Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.